

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024\_2\_11

**Objet : Adhésion au Plan d'Accélération  
pour la Transition Ecologique 2023 –  
2028 du Conseil départemental des  
Bouches du Rhône**

**VOTE  
UNANIMITE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

**LA FARE LES OLIVIERS**

**Séance du 14 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, Mme BARATA Silvia, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir : M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MORGANTE Michel, Mme DELOUS Céline, M. CRUZ Gérard

Etaient Absents excusés : M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Le Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) traduit l'engagement du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour construire un territoire plus sobre en énergie, durable, vertueux, respectueux du vivant et équitable.

Ce PACTE est l'engagement volontaire de l'ensemble des communes et des intercommunalités aux côtés du Département des Bouches-du-Rhône pour accélérer la transition écologique du territoire et de ses habitants.

Au-delà d'une ambition collective, il allie de manière concrète les actions de chacune de nos collectivités pour densifier et accroître les résultats en termes d'économie d'énergie ou de préservation du vivant.

Il a vocation, dans le cadre d'une véritable coopération dans la durée, à proposer un plan d'actions prioritaires : chaque signataire restera libre de choisir les modalités opérationnelles de sa contribution à ces objectifs partagés.

Le Département s'engage à accompagner les communes et les EPCI dans leurs investissements pour 6 actions prioritaires ciblées dans le PACTE :

- Réduire notre consommation et développer notre production d'énergie
- Réduire notre consommation et restaurer le cycle de l'eau
- Rétablir la nature en ville et lutter contre les îlots de chaleur
- Préserver les espaces naturels sensibles, la biodiversité et les paysages de Provence
- Encourager les mobilités douces et les transports à faible émission
- Restaurer le lien homme-nature

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adhérer au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique (PACTE) 2023-2028 du Conseil Départemental des Bouches du Rhône ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement pour le PACTE, annexée à la présente délibération, et tout document y afférent.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

**ADHERE** au Plan d'Accélération pour la Transition Ecologique 2023-2028 du Conseil Départemental des Bouches du Rhône,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte d'engagement pour le PACTE, annexée à la présente délibération, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois, et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA